

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 16 novembre 2020

Contribution de l'État aux achats de masques par les collectivités : bilan de l'opération en Isère

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'État soutient les collectivités locales en finançant une partie de leurs achats de masques à destination du grand public.

Ainsi, les collectivités ayant acheté des masques (à usage unique, réutilisables et confectionnés), entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020, pour leurs administrés qui ne bénéficient pas déjà d'un masque fourni par l'employeur ou une structure publique, ont pu bénéficier d'un remboursement partiel à la hauteur de 50 %, dans la limite d'un prix de référence.

En Isère, 297 dossiers, respectant les conditions d'éligibilité, ont reçu un avis favorable.

Le montant total de la dotation s'élève, dans notre département, à 2 645 624,34 €.

Cette aide financière aux collectivités concerne l'achat de 1 752 354 masques à usage unique et 2 246 878 masques réutilisables, soit au total 3 999 232 masques de protection.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**